

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 8 septembre 2026 à 18 h 30, les premiers projets des résolutions pour les projets particuliers suivants :

- Projet particulier PP27-0349 en vue de permettre la démolition de deux bâtiments mixtes (résidentiel-commercial) situés aux 6285-6293 et 6305-6313, rue Sherbrooke Est et la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel-commercial) sur les lots 2 282 659, 2 282 660, 2 282 663 et 2 282 664 - 1265092013.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0153 et ses zones contiguës 0020, 0117, 0123, 0133, 0136, 0165, 0180, 0183, 0184, 0194, 0221, 0657 et 0709.

- Projet particulier PP27-0370 en vue de permettre la catégorie d'usage « E.5(2) Centre de services de santé et de services sociaux » dans le bâtiment situé au 9540, rue Hochelaga - 1265092014.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0673 et ses zones contiguës 0539, 0547, 0549 et 0555.

- Projet particulier PP27-0369 en vue de permettre la démolition d'un bâtiment d'un étage situé au 2430, rue Du Quesne et la construction d'un bâtiment de trois étages sur les lots 2 281 618 et 2 281 621 - 1260054001.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0367 et ses zones contiguës 0320, 0349, 0373, 0379, 0390 et 0406.

- Projet particulier PP27-0371 en vue de permettre la démolition de deux bâtiments résidentiels situés aux 3777 et 3971, rue Des Ormeaux et la construction de quatre bâtiments résidentiels de trois étages et seize logements sur les lots 1 710 511, 1 710 512 et 2 240 097 - 1268208002.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0370 et ses zones contiguës 0397, 0366, 0327, 0404, 0262, 0436, 0391, 0429, 0420, 0381, 0419 et 0414.

Le conseil d'arrondissement a aussi adopté, à la même séance ordinaire, le projet de résolution pour le projet particulier suivant :

- Projet particulier PP27-0364 en vue de permettre une unité de stationnement dans une cour avant pour l'immeuble situé aux 2593-2599, rue Moreau - 1265378005.

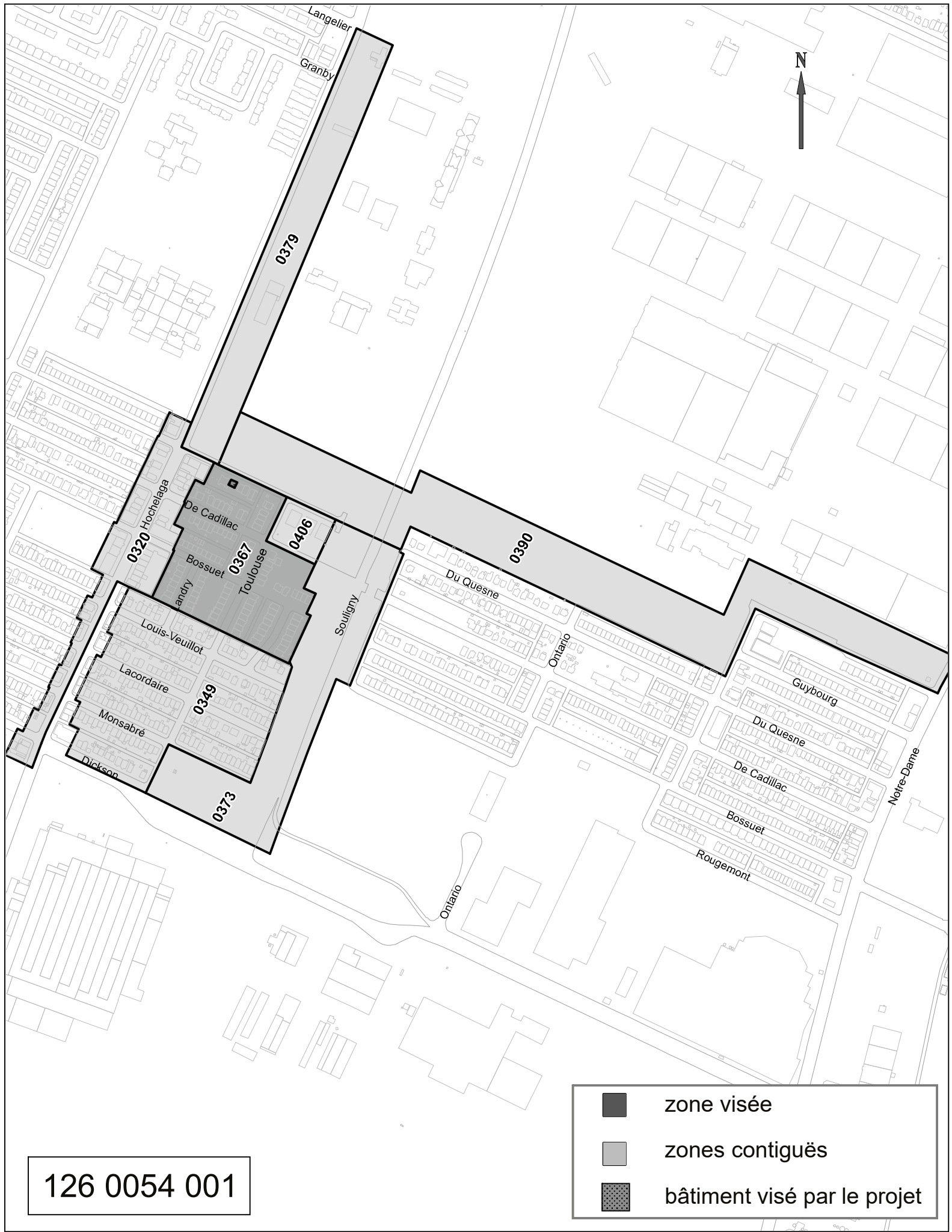
Ce projet de résolution ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.





126 5092 014

	zone visée
	zones contiguës
	bâtiment visé par le projet



126 0054 001

	zone visée
	zones contiguës
	bâtiment visé par le projet

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 24 septembre 2026, à 18 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, située au 5100, rue Sherbrooke Est, 8^e étage, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par celle-ci, expliquera ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les projets particuliers, ainsi que les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5100, rue Sherbrooke Est, 8^e étage, de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que sur le site web de l'arrondissement à l'adresse suivante :

<https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc